

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	26	
Représentés :	6	
Non représentés :	1	Séance du 9 avril 2024
L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le quatre mars, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	32	Étaient présents également :
Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE		
Étaient absents et non représentés : Carine BLANC-TESTE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,93%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,70 %

Le Conseil Municipal, Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire entendu et après en avoir délibéré par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Vu les articles 1639A et 1636B sexies à 1636B decies du général des Impôts,

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 03 avril 2024,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,93%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.04.2024

Publié le : 12.04.2024

Notifié le :

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance